



Direction générale  
de l'environnement (DGE)

COPIE

Protection des eaux

Chemin des Boveresses 155  
1066 Epalinges

Municipalité de la  
Commune de Method  
Rue de la Forge 22 – CP 52  
1438 Method

Réf. : PhV/résPOLLorg/2013/2014

Epalinges, le 10 décembre 2014

Affaire traitée par :  
Philippe Vioget  
☎ : 021 - 316 71 81

**Qualité chimique des eaux souterraines : résultats préliminaires 2014 du réseau d'observation de la ressource - périmètres réservés, zones S et grandes nappes alluviales (secteurs A<sub>u</sub>) – Grange-Décoppet**

---

Monsieur le Syndic,  
Mesdames les Conseillères municipales et Messieurs les Conseillers municipaux,

Nous vous avons fait parvenir divers rapports depuis quelques années décrivant le réseau de surveillance POLLorg mis en place par la DGE pour observer la qualité chimique des eaux souterraines et ses résultats annuels.

Bien que nous n'ayons pas encore établi le rapport général 2013, nous tenons à vous informer déjà de résultats 2014. Ils mettent en effet en évidence que la ressource Grange-Décoppet, déjà touchée par l'atrazine et ses métabolites, l'est aussi par d'autres pesticides.

Notre attention a été retenue en mai 2014 par des concentrations des principes actifs Chloridazon et Métamitron utilisés pour la betterave (voir annexe 1). M. Dr. E. Raetz, inspecteur cantonal des eaux, vous rendait attentif à la présence non désirée de ces produits en termes de santé publique dans sa lettre du 22 mai 2014 dont nous avons copie. Nous avons dès lors procédé aussi à l'analyse (au moyen d'autres techniques analytiques) des métabolites du Chloridazon sur un nouveau prélèvement le 19 août 2014. Nos résultats de mai 2014 sont confirmés et indiquent que la ressource est touchée, comme l'eau du puits de la Fontaine à Fondraz, par le Chloridazon et ses métabolites desphénylchloridazon et méthyl-desphénylchloridazon (respectivement 300 ng/L et 100 ng/L).

Ces concentrations sont au-dessus des exigences de 0.1 µg/L (100 ng/L) de l'Ordonnance fédérale sur la protection des eaux (OEaux). Il est souhaitable dès lors que vous preniez également les mesures nécessaires pour préserver durablement cette ressource potentielle, les mesures envisageables étant celles évoquées par le SCAV dans sa correspondance du 22 mai 2014.

Nous vous laissons le soin de faire donner copie de ces informations à qui vous le jugez utile, restons à votre disposition pour vous aider dans vos démarches et vous présentons, Monsieur le Syndic, Mesdames les Conseillères municipales et Messieurs les Conseillers municipaux, nos salutations distinguées.



Dr S. Rodriguez  
Directeur de l'environnement  
industriel urbain et rural



Dr Ph Vioget  
Chef de division

**Annexes ment.**

**Copies à :**

- SCAV, M. Dr. E. Raetz, Inspecteur cantonal des eaux
- SCAV, Dr. Ch. Richard, chimiste cantonal
- DIRNA, Division ressources en eau et économie hydraulique



Direction générale de  
l'environnement

Protection des eaux

Ch. des Boveresses 155  
1066 Epalinges

Analyse de micropolluants organiques

Pesticides

Epalinges, le 02.12.2014

Référence : 2141038      Référence analyse : 349

Echantillon : POLLorg - Grange Décoppet

Prélèvement : 26.05.2014

Paramètre	ng/l	Paramètre	ng/L
Ametryne	< 3	Metalaxyl	< 6
Atrazine	11	Metamitron	511
Atrazine-desethyl	< 6	Methabenzthiazuron	< 5
Atrazine-desisopropyl	< 20	Metobromuron	< 3
Caféine	39	Métolachlore	< 9
Carbendazime	< 3	Metoxuron	< 3
Carbofuran	< 9	Métribuzine	< 5
Chloridazone	591	Monolinuron	< 5
Chlorobromuron	< 3	Napropamide	< 4
Chlorotoluron	< 3	Prometryne	< 3
Cyanazine	< 3	Propazine	< 5
Diethyltoluamide	< 47	Propoxur	< 8
Dimefuron	< 5	Sebuthylazine	< 3
Diuron	< 3	Simazine	< 4
Ethofumesate	100	Terbuthylazine	< 4
Fluometuron	< 3	Terbuthylazine-desethyl	< 5
Hexazinone	< 4	Tetrachlorvinphos	< 9
Isoproturon	< 3	Vinclozoline	< 8
Linuron	< 5		